

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1254

présenté par
M. Nadot

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'entreprise ENGIE fait rentrer chaque année près de 500 millions d'euros dans les caisses de l'État. Diminuer les participations de l'État dans l'entreprise ENGIE revient à priver l'État de ressources non négligeables.